



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	15	1

**OBJET : 05-2 - BUDGET
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012 -
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

204112

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 19 JUL. 2012
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 20 JUL. 2012



Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

ANNEXE A LA DELIBERATION

BUDGET ASSAINISSEMENT / 2012 / DM1

VOTE PAR CHAPITRE PROPOSITIONS NOUVELLES

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	100 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 100 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)

RECETTES

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	130 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 106	Réserves	1 515 091,41 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	1 100 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	99 301,66 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	370 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 100 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)

RECETTES

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes	-150 000,00 €	Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCKNOCKE)
-------------	---------------------------------------------	---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Commission(s) :

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de la Décision Modificative n°1 qu'il a dressé et qu'il soumet à l'appréciation du Conseil municipal.

Le Rapporteur rappelle que cette décision modificative reprend le solde de l'exercice antérieur ainsi que les propositions nouvelles, tant en dépenses qu'en recettes et invite les membres à se prononcer sur ce document budgétaire et à passer au vote.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre, suivant détail ci-annexé,
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 39 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE)

- **VOTE** la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement pour l'exercice 2012 ;

- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale :

DEPENSES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 655 074,07	3 555 074,07	100 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 629 301,65	529 301,66	1 100 000,00
TOTAUX	5 284 375,73	4 084 375,73	1 200 000,00

RECETTES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 655 074,07	2 455 074,07	1 200 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 629 301,65	1 629 301,65	0,00
TOTAUX	5 284 375,73	4 084 375,73	1 200 000,00

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.05-2 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012 - DECISION MODIFICATIVE N. 1 -

Date de transmission de 20/07/2012

l'acte :

Date de réception de 20/07/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2071-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120712-DCM2071-12-DE

Date de décision : 12/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires